

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 20 février 2020



CORONAVIRUS Covid-19

DOSSIER DE PRESSE

Mise en place d'un centre de quarantaine au CISE

Dès le début de l'épidémie de coronavirus Covid-19, la Nouvelle-Calédonie, à l'image de nombreux pays, a mis en place un plan d'actions qui vise à éviter l'introduction du virus sur le territoire, d'une part, et à anticiper la prise en charge d'éventuels cas, d'autre part. Dans ce cadre, et bien qu'aucun cas confirmé de coronavirus n'ait été recensé pour l'instant en Nouvelle-Calédonie, un centre de quarantaine a été installé au Centre international sport et expertise (CISE) de Koutio. Il accueillera les éventuels voyageurs qui seront assignés en quarantaine.

Qu'est-ce qu'un centre de quarantaine ?

Un lieu de quarantaine est indispensable pour éviter la propagation du virus. C'est un site fermé qui accueille des personnes susceptibles d'avoir été en contact avec une personne potentiellement atteinte par le virus. Il s'agit donc de personnes qui ne sont pas malades mais qui, par mesure de sécurité, sont isolées du reste de la population pendant plusieurs jours ou semaines pour éviter tout risque de contamination.

Des mesures de sécurité strictes sont mises en place à l'intérieur et autour du site afin d'éviter tout contact aussi bien entre les personnes qui séjournent à l'intérieur du site, qu'à l'extérieur.

> Un centre de quarantaine, ou centre de confinement, est un site fermé, sécurisé, qui doit pouvoir répondre aux besoins d'hébergement, de restauration et de suivi médical.

Qu'est-ce que le CISE ?

Ouvert en 2014, le CISE est un établissement géré par le Comité Territorial Olympique et Sportif (CTOS-NC). Il a été conçu pour offrir aux sportifs et aux cadres du territoire et de la région Pacifique, une structure d'accueil moderne et conviviale.

Le CISE s'étend sur plus de 2 000 m² et offre les commodités nécessaires à :

- l'hébergement avec 100 lits au total (chambres de 1 à 4 lits simples et un dortoir) et un bloc sanitaire équipé de douches individuelles ;
- la restauration.

Tous les bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le site dispose également d'espaces extérieurs arborés, en faisant un lieu agréable à vivre.

Situé à Dumbéa, il est idéalement positionné au carrefour des communes du Grand Nouméa, à 5 minutes du Médipôle et à 25 minutes de l'aéroport international de La Tontouta.

Cette structure est soutenue par différentes collectivités, dont le gouvernement qui participe à son fonctionnement à hauteur d'environ 5 millions de francs par an.

> Le CISE est un lieu fermé, accueillant, moderne, équipé et fort d'un espace extérieur conséquent. Il permet d'assurer l'hébergement et la restauration des personnes assignées à quarantaine dans les meilleures conditions de sécurité sanitaires et médicales, mais aussi de confort.

Quelles mesures seront prises pour assurer la sécurité des riverains ?

Les voyageurs assignés à la quarantaine seront accueillis au CISE pour une durée de quatorze jours. Pendant cette période, les déplacements hors des chambres seront limités et le port du masque, des gants et des lunettes sera obligatoire à l'extérieur des chambres.

Le site sera surveillé jour et nuit par les forces de l'ordre et la présence d'une infirmière sera assurée 24 heures sur 24.

Les personnes accueillies en quarantaine feront l'objet d'un suivi médical quotidien (au moins deux visites par jour). Leur hospitalisation sera immédiate en cas d'apparition de symptômes ou d'un résultat positif au test de dépistage, d'où la nécessaire proximité avec le Médipôle.

> Toutes les mesures de sécurité seront prises en cas de mise en quarantaine : surveillance de l'état de santé, port de masques, déplacements surveillés, mesures de désinfection.

Fonctionnement

Le centre de quarantaine est placé sous la surveillance sanitaire de la DASS.
La délégation calédonienne de la Croix-Rouge contribuera à son fonctionnement au plan logistique (conciergerie) et offrira un soutien psychologique aux personnes accueillies.

